

**Polyexpert Atlantique****Cognac**

Espace 101-Salons de la Cité  
37 place François 1er  
16100 COGNAC

**SMACL - DIVISION A MODIFIER****000 A MODIFIER**

**Références expert :** 2022389243  
**Dossier suivi par :** BANTUEL Jordan  
**Téléphone :** 05 45 82 98 50  
**E-mail :** cognac@polyexpert.fr

**RAPPORT D'EXPERTISE Tempête  
Définitif****Références dossier**

<b>Compagnie :</b>	SMACL
<b>Contrat :</b>	1602
<b>Référence Sinistre :</b>	2022033860R
<b>Intermédiaire :</b>	
<b>Référence intermédiaire :</b>	
<b>Assuré :</b>	AUSSAC VADALLE
<b>Adresse assuré :</b>	61 RUE DE LA REPUBLIQUE 16560 AUSSAC VADALLE
<b>Adresse sinistre :</b>	RUE DE LA REPUBLIQUE CENTRE SOCIO CULTUREL 16560 AUSSAC VADALLE
<b>Qualité :</b>	Propriétaire

**Synthèse expertise**

<b>Cause sinistre :</b>	Chute de la grêle
<b>Conformité du risque :</b>	Risque non vérifié
<b>Garantie :</b>	La garantie TOG OU TNG est souscrite et acquise.
<b>Montant des dommages :</b>	2 208,00 €
<b>Montant de l'indemnité :</b>	1 401,56 €
<b>Convention :</b>	Pas de convention applicable
<b>Recours :</b>	Non

## Réunion d'expertise

Personnes/Entités convoquées	Qualité	Participation	Commentaires
<b>17/01/2023 - Rendez-vous n°1</b>			
Monsieur BANTUEL Jordan	Expert Polyexpert	Présent	expert du cabinet Polyexpert pour SMACL
AUSSAC VADALLE	Propriétaire	Présent	

## Sinistre

### Causes et circonstances

Type de sinistre : Tempête

Date du sinistre : 21/06/2022

Nature du sinistre : Chute de la grêle

Alors que le mercure continuait de grimper depuis plusieurs jours, des orages localement violents se sont produits dans la soirée du Lundi 20 Juin 2022 dans diverses régions de l'Ouest de l'Hexagone.

Météo France avait émis un avis de vigilance orange pour orages notamment sur le département de la Charente-Maritime et la Charente entre le Lundi 20 Juin et le Mardi 21 Juin 2022.

Circonstances :

Durant cet événement, plusieurs phénomènes violents ont été relevés dans la région du risque.  
- rafales de vent pouvant atteindre des valeurs supérieures à 110 km/h.  
- cumuls de précipitations intenses atteignant localement 60 mm ou plus.  
- chutes de grêle localement fortes

Le choc mécanique des grêlons a perforé deux plaques polycarbonate installées sur des lanterneaux de la salle de fêtes communale.

Cause supprimée : Oui

Dommages constatés : polycarbonate lanterneaux

## Contrat et garantie

### Contrat

Type contrat :

Date d'effet contrat /  
avenant : 01/01/1988

Evènement garanti : TOG OU TNG

Franchise : 775 €

Etude des garanties :

Valeur à neuf immobilier : 33%

La garantie est souscrite et acquise.

### Vérification du risque

Usage du risque :

Localisation du risque :

Le risque n'a pas été vérifié

Motif de non vérification du risque : Justificatif non communiqué

Commentaire du risque :

## Dommages

Garantie : TOG OU TNG

Bénéficiaire : AUSSAC VADALLE

Nature	Description	Qté	Prix Unitaire	TVA	Valeur à neuf	% vétusté	Valeur vétusté	Vétusté déduite	Vétusté récupérable	Type indemnisation
<b>Bâtiment</b>										
Couverture	Remplacement lanterneaux	2	550,00 € HT	20 %	1 320,00 € TTC	35 %	462,00 €	858,00 €	435,60 €	Indemnité pécuniaire
Couverture	Reprise d'étanchéité	7	30,00 € HT	20 %	252,00 € TTC	35 %	88,20 €	163,80 €	83,16 €	Indemnité pécuniaire
Couverture	Amené et replie matériel, nacelle	1	210,00 € HT	20 %	252,00 € TTC	0 %	0,00 €	252,00 €	0,00 €	Indemnité pécuniaire
<b>Sous-Total Bâtiment</b>					<b>1 824,00 €</b>		<b>550,20 €</b>	<b>1 273,80 €</b>	<b>518,76 €</b>	
<b>Annexes</b>										
Démolitions et déblais	Dépose et évacuation plaques	2	160,00 € HT	20 %	384,00 € TTC	0 %	0,00 €	384,00 €	0,00 €	Indemnité pécuniaire
<b>Sous-Total Autre préjudice</b>					<b>384,00 €</b>		<b>0,00 €</b>	<b>384,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	
<b>TOTAL TTC</b>					<b>2 208,00 €</b>		<b>550,20 €</b>	<b>1 657,80 €</b>	<b>518,76 €</b>	

## Indemnité / Règlement

Bien assurés	Indemnité immédiate	Indemnité différée	Indemnité totale
Bâtiment	1 273,80 €	518,76 €	1 792,56 €
Autre préjudice	0,00 €	384,00 €	384,00 €
<b>TOTAL avant application franchise</b>	<b>1 273,80 €</b>	<b>902,76 €</b>	<b>2 176,56 €</b>
Déduction franchise	775,00 €		775,00 €
<b>TOTAL TTC</b>	<b>498,80 €</b>	<b>902,76 €</b>	<b>1 401,56 €</b>

L'indemnité est laissée à l'appréciation de la compagnie.

Réserve sur couverture : la garantie

Type de lettre d'acceptation : acceptation dommages

Détail lettre d'acceptation : Signée sur place

Compte tenu de la non vérification du risque, nous avons procédé à un simple arrêté de dommages.

## Recours

Recours à subir : Néant

Recours à exercer : Néant

Actions en remboursement : Néant

Actions en récupération : Non

Actions en cumulatives : Néant

## Observation / Conclusion

Sur place, nous avons relevé le bris de deux vitrages de la salle de fêtes. Le montant des réparations est estimé à environ 5 000 €. La tempête n'est pas à l'origine de ces dégâts.

Nous restons disponible pour traiter ces dommages au titre d'une mission bris de glace.

